



Dossier du BHI S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE N° 43/2006
29 mai 2006

81e SESSION DU COMITE DE LA SECURITE MARITIME DE L'OMI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La 81e session du Comité de la sécurité maritime (MSC) de l'OMI a eu lieu au siège de l'OMI, du 10 au 19 mai 2006.

2. Le MSC a examiné le rapport de la 51e session du Sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV 51), le document NAV 51/19. Le MSC a pris, entre autres, les mesures suivantes qui pourront intéresser les Etats membres :

- L'adoption des mesures d'organisation du trafic proposées par le NAV, à l'exception des TSS, pour sept ports colombiens et des « zones à éviter » (ATBA) dans le golfe de Morrosquillo qui ont été supprimées par la Colombie avant leur adoption;
- L'approbation de l'amendement au sous-paragraphe 2.1.5 de la règle 19 du Chapitre V de la Convention SOLAS concernant la définition de l'expression « portefeuille approprié de cartes marines sur papier à jour » ;
- L'approbation du projet de résolution MSC sur les amendements proposés au code HSC 2000, chapitre 13, visant à mettre en œuvre l'application progressive d'une prescription éventuelle concernant l'emport obligatoire d'un ECDIS à bord des engins à grande vitesse. Ce point est transmis au MSC 82 en vue de son adoption. Le texte de la résolution MSC figure dans l'Annexe 9 du document NAV 51/19;
- L'invitation des EM de l'OMI à étudier, en consultation avec les autorités hydrographiques compétentes, quelles sont les cartes papier qui répondraient aux critères d'un « portefeuille approprié de cartes marines sur papier à jour » dans les eaux placées sous leur juridiction et dans les zones pour lesquelles il n'existe pas d'ENC, en vue de communiquer ces renseignements à l'OHI aux fins de leur incorporation dans le catalogue de cartes en ligne ; et
- L'approbation du projet de résolution de l'Assemblée concernant le projet de directives sur la planification du voyage pour les navires à passagers opérant dans des zones éloignées, en vue de sa soumission à la 25e session de l'Assemblée aux fins d'adoption ;

3. Dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif à la sécurité de la navigation, l'OHI a présenté les deux documents suivants:

- i. Le MSC 81/INF.3 « Fourniture de cartes électroniques de navigation officielles pour les détroits de Malacca et de Singapour (MSS ENC) ». Ce document a été bien perçu et le point de vue du Directeur de la Division de la sécurité maritime de l'OMI est que ceci constitue un bon modèle de coopération entre les EM. Il a également formulé l'espoir que le projet d'autoroute électronique maritime pour les détroits de Malacca et de Singapour commence en 2006; et
- ii. Le MSC 81/10/1 « Système d'organisation du trafic maritime ». Les quatre actions demandées par l'OHI auprès du Comité ont été convenues. Une circulaire amendée, MSC/Circ.1060 à paraître inclura le libellé révisé du sous-paragraphe 3.4.2.3 comme suit : « *adéquation de l'état des levés*

hydrographiques et des cartes marines dans la zone du système d'organisation du trafic proposé. Les gouvernements qui ne disposent pas des données hydrographiques nécessaires peuvent, à un stade précoce de l'élaboration du système d'organisation du trafic maritime, demander l'assistance de l'OHI pour obtenir de tels renseignements »;

4. Le MSC a examiné des questions urgentes émanant de la 10^e session du Sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR 10), dans le document COMSAR 10/16. Le MSC a pris, entre autres, les mesures suivantes qui pourront intéresser les EM :

- Examen des modifications proposées à la Résolution A.888(21), « Critères applicables à la fourniture de systèmes mobiles de communication par satellite dans le cadre du système de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) ». Les principaux points débattus ont été les suivants : la validité de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite (IMSO) qui sélectionne des prestataires de services alternatifs et qui fournit des mesures de supervision ultérieures; ainsi que les responsabilités juridiques des Etats membres de l'OMI et de l'IMSO. On a noté que toute résolution révisée ne pourrait pas être adoptée avant la 25^e Assemblée de décembre 2007 et il a donc été convenu de réexaminer la résolution A.888(21) lors du MSC 82 en novembre/décembre 2006, à partir des commentaires/propositions supplémentaires fournis par les Etats membres, et après conseils juridiques.

5. Dans le cadre des points de l'ordre du jour concernant le nouveau programme de travail, le MSC a examiné les documents suivants et a pris les mesures préconisées :

- Le document MSC 81/23/10 « Elaboration d'une stratégie en matière de navigation électronique ». Ce document soumis par sept Etats membres de l'OMI, a été soutenu par plusieurs autres EM de l'OMI, par l'OHI ainsi que par d'autres organisations internationales. Le MSC a décidé de l'inclure dans le Programme de travail et dans l'ordre du jour du Sous-comité NAV. Celui-ci fera l'objet d'un examen préliminaire lors de NAV 52 en juillet 2006 et sera examiné de manière plus détaillée lors de NAV 53 et de NAV 54 en 2007 / 2008, respectivement, avant que le NAV présente un compte rendu en retour au MSC, fin 2008. Ce point du programme de travail consiste à élaborer une stratégie et n'entrera pas dans des détails techniques qui seront examinés à une date ultérieure. La large mise à disposition des ENC sera un point important à prendre en compte lors de toute discussion sur la stratégie en matière de navigation électronique.
- Le document MSC 81/23/13 « Proposition visant à inscrire au programme de travail du Sous-comité NAV la question des prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS, et à celui du Sous-comité STW la question de la formation et de la familiarisation à l'utilisation des ECDIS ». Lors de l'examen de cette question, le Comité a également examiné le document MSC 81 INF.9 « Etude FSA (évaluation formelle de la sécurité) sur les ECDIS ». L'unique objection soulevée en ce qui concerne la FSA est qu'elle repose sur la mise à disposition complète des ENC, ce qui à l'évidence n'est toujours pas le cas. L'OHI a précisé que la mise à disposition des ENC s'était largement développée et qu'elle allait continuer à s'accroître de manière significative. L'Australie a indiqué qu'elle avait avancé la date de couverture complète en ENC des eaux australiennes, de 2019 à 2009. Le Comité a décidé d'inclure ce point dans les programmes de travail et ordres du jour des Comités NAV et STW. Comme dans le cas de la « Stratégie en matière de navigation électronique », ceci sera examiné, dans un premier temps, lors de NAV 52 et par la suite lors des NAV 53 et 54, et un compte rendu sera présenté au MSC, fin 2008.

6. Dans le cadre des « Autres questions », l'OHI a présenté le document MSC 84/24/4 « Programme facultatif d'audit des Etats membres de l'OMI ». Le Comité a également examiné le document MSC 81/24/1 de l'AIMS sur le même sujet. Les deux documents ont été bien accueillis et le Comité a décidé de les communiquer au Sous-comité de l'application des instruments par l'état du pavillon (FSI) et au Comité NAV afin de déterminer la meilleure méthode d'introduction des directives concernant l'amendement de la résolution A.974(24) de l'OMI. Les recommandations du FSI et du NAV seront ensuite examinées lors du MSC 82 en vue de les communiquer à l'Assemblée, aux fins d'adoption.

7. L'OHI a également fait une déclaration concernant la première célébration de la Journée mondiale de l'hydrographie dont le texte est joint en Annexe A.

8. Cette occasion a été mise à profit pour tenir des discussions avec le secrétariat de l'OMI et l'AIMS à propos du plan d'action adopté à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami de décembre 2004, dans l'Océan indien. Il est prévu que l'OMI débloquent des fonds provenant du fonds de soutien de l'OMI pour le tsunami, pour que l'OHI puisse acquérir des équipements hydrographiques pour le Sri Lanka, comme discuté

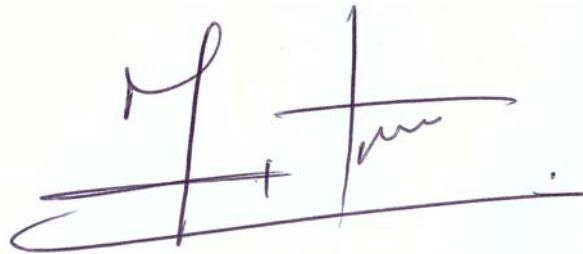
lors de la 6^e réunion de la CHOIS. Des renseignements supplémentaires seront communiqués aux Etats membres, dès que possible.

9. Tous les documents susmentionnés sont disponibles sur le site Web de l'OHI (www.iho.int > INT Organizations > IMO). Le rapport final du MSC 81 sera également inclus sur le site Web dès qu'il sera communiqué par l'OMI.

10. La 82^e session du Comité de la sécurité maritime se déroulera du 29 novembre au 8 décembre 2006, à Istanbul, Turquie, en raison des travaux de rénovation effectués au siège de l'OMI, à Londres, de juillet 2006 à juillet 2007. La 83^e session du MSC qui aurait dû se tenir en mai 2007, est provisoirement prévue pour octobre 2007, lorsque les travaux de rénovation seront terminés.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a vertical line and a horizontal stroke, and a second, more fluid signature to its right.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : Annonce de la Journée mondiale de l'hydrographie

**Déclaration à la 81^e session du Comité de la sécurité maritime
par l'Organisation hydrographique internationale**

Monsieur le Président, l'Organisation hydrographique internationale a, en cette occasion, l'honneur d'annoncer au Comité que l'OHI célébrera cette année, pour la première fois, la « Journée mondiale de l'hydrographie », le 21 juin qui est la date de création du BHI en 1921. Le 29 novembre 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA) au titre du point de l'ordre du jour sur les océans et le droit de la mer, a adopté la Résolution A/60/30. Cette résolution stipule entre autre qu'[Elle] « **Se félicite de l'adoption par l'Organisation hydrographique internationale d'une "Journée mondiale de l'Hydrographie", qui sera célébrée tous les ans, le 21 juin et dont le but sera de faire une publicité adéquate à ses travaux, à tout niveau, ainsi que d'accroître la couverture en information hydrographique, au niveau international. [Elle] demande instamment à tous les Etats de coopérer avec cette organisation dans le but de promouvoir la sécurité de la navigation, particulièrement dans les zones de navigation internationale, dans les ports et là où existent des zones maritimes vulnérables ou protégées** ».

La Journée mondiale de l'hydrographie sera célébrée, sur le plan national, par les Services hydrographiques et, sur le plan international, par le BHI, à Monaco. Le thème choisi pour cette première célébration sera « L'OHI : 85 ans de contribution à la sécurité de la navigation mondiale »

—